



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le **17 AVR 2024**

ID : 033-213301435-20240408-2024_038-DE

SLOW

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Délibération n° 2024-038

Lundi 08 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt sept mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX DANS LE CADRE D'UN PLATEAU DE FITNESS WORKOUT ET D'EQUIPEMENT SPORTIFS EXTERIEURS GRAND PUBLIC

Vu les commissions Finances du 20 novembre 2023 et 1^{er} février 2024,

Vu les devis de prestations sollicités,

Vu l'arrêté attributif de l'ANS au titre du Plan 5000 terrains de sports en date du 6 novembre 2023,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

L'objectif étant de permettre un égal accès de tous aux pratiques physiques et sportives.

Au regard de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-après et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR 2024

ID : 033-213301435-20240408-2024_038-DE

SLO

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
21 546,00€ Plateau Fitness WorkOut	ANS Plan 5000 Terrains de sport	50,31%	10 839,79€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Equipement sportifs CDS 0,99% appliqué	29,69%	6 333,04€
Autofinancement Communal		20,00%	4 373,17€
Sous – Total		100,00%	21 546,00€
4 600,00€ Table de Footvolley et ping-pong grand public	ANS Plan 5000 Terrains de sport	50,31%	2 323,46€
	CONSEIL DEPARTEMENTAL Equipements sportifs Plateau d'éducation physique et sportive CDS 0,99% appliqué	29,69%	1 352,08€
Autofinancement Communal		20,00%	924,46€
Sous – Total		100,00%	4 600,00€
26 146,00€ Montant total de l'opération	Total	100,00%	26 146,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la mise en place d'un plateau de Fitness Workout et d'équipements sportifs extérieurs grand public pour un montant total de l'opération de 26 146,00€ Hors taxes,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des équipements sportifs communaux et intercommunaux auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 6 333,04€ pour l'acquisition d'un plateau de fitness Workout,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des équipements sportifs communaux et intercommunaux auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 1 352,08€ pour l'acquisition d'équipements sportifs extérieurs grand public,
- **ADMET** le coefficient Départemental de solidarité de 0,99 appliqué à cette demande,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,

Alain CABONE

